



CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE ET LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Prévues par la circulaire du Premier Ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs passées entre le ministère de la ville et les ministères concernés ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagée et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

Le ministre délégué à la ville, le ministre de l'Éducation Nationale et la ministre déléguée à la Réussite éducative ont signé le 7 octobre 2013 une convention triennale d'objectifs en faveur des quartiers populaires.

Cette convention rappelle en tout premier lieu que l'éducation est un enjeu fondamental pour la réussite collective et l'épanouissement individuel des jeunes des quartiers. Elle rappelle aussi que les indicateurs éducatifs démontrent les difficultés particulières de ce public : le taux de retard scolaire est 50 % supérieur à la moyenne nationale dans les quartiers populaires.

Les trois ministres ont ainsi pris une série d'engagements communs visant :

- à accroître la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- à affecter des moyens particuliers dans ces quartiers, notamment dans le cadre de la politique d'éducation prioritaire renouvelée ;
- à renforcer leur collaboration dans le pilotage des dispositifs éducatifs. en œuvre dans ces quartiers.

En application de cette convention interministérielle, les deux parties signataires de la présente convention départementale réaffirment porter l'objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les établissements d'une part et entre les élèves des quartiers défavorisés et ceux qui relèvent uniquement du droit commun d'autre part.

Les signataires s'engagent à faire concourir leurs dispositifs pour contribuer aux objectifs fixés par la loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'école de la République :

- pour diviser par deux le nombre de décrocheurs entre 2012 et 2017 ;
- pour développer, dans les quartiers prioritaires, la scolarisation des enfants de moins de trois ans ;
- pour soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants ;
- pour déployer dans les quartiers le programme national d'éducation artistique et culturelle (PNEAC) ;
- pour proposer l'excellence scolaire et éducative aux élèves en internat et à ce bénéficiant du dispositif « Cordées de la réussite ».

Elles s'engagent en outre à faciliter en tant que de besoin les stages d'observation des élèves des quartiers prioritaires, notamment en classe de 3^e que ce soit au sein de l'administration ou dans les entreprises signataires de la charte Entreprises et quartiers.

Au niveau départemental, la coopération étroite entre les deux services, se traduisant sur le terrain par des réalisations positives, a déjà produit, de fait, inter-connaissance et culture commune. Des travaux d'identification des dispositifs sont déjà en cours au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique (DSDEN 44), en lien régulier avec le service de la politique de la ville de la préfecture.

Pour sa part, le service de la politique de la ville est attentif à soutenir les actions des opérateurs qui s'inscrivent en complémentarité des outils de l'Éducation nationale, ce qui implique le respect d'un circuit d'instruction permettant prioritairement la sollicitation du droit commun ou du droit commun renforcé de l'Éducation nationale et, en tout état de cause, le recours à l'expertise des services académiques sur les dossiers porteurs d'une ambition éducative.

Afin d'approfondir encore leur coopération, et dans la perspective du nouveau cycle contractuel 2015-2020 de la politique de la ville, les deux services départementaux, sans préjudice des compétences propres au rectorat de Nantes, s'engagent autour des points suivants :

Article 1 : Organisation de l'Éducation Nationale dans le département et dans les quartiers prioritaires

L'enseignement scolaire en Loire-Atlantique est constitué de 820 écoles (559 publiques et 261 privées), 136 collèges (78 publics et 58 privés), 25 lycées professionnels (dont 17 publics) et 54 lycées généraux et technologiques (dont 24 publics). 25 sections post-baccalauréat (STS et CPGE) sont accueillis dans des lycées.

Les personnels gérés par la DSDEN de Loire-Atlantique sont répartis selon les catégories de personnel suivantes :

- personnels administratifs : 59
- enseignants premier degré : 5561
- personnels de direction : 235
- personnels d'inspection : 25

Les 5572 enseignants du second degré sont quant à eux gérés au Rectorat.

Environ 70 établissements se trouvent implantés dans les territoires concernés par la politique de la ville (écoles, collèges, lycées sont représentés).

La difficulté majeure porte sur l'identification des besoins des élèves fréquentant les lycées professionnels de centre ville mais issus des quartiers prioritaires.

Article 2 : Dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par l'Éducation nationale au service des quartiers prioritaires.

Les zonages et réseaux

Le zonage de l'éducation prioritaire s'appuyait jusqu'en février 2014 sur deux classifications d'établissements, organisés en réseau :

- le réseau Eclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). 4 réseaux sont déployés, 3 sur l'agglomération nantaise autour des collèges Stendhal, Debussy et Le Breil, 1 à Saint-Nazaire porté par le collège Pierre-Norange ;
- le réseau RRS (réseau de réussite scolaire), au nombre de quatre, deux portés respectivement par les collèges RRS de La Durantière à Nantes et Renan à Saint-Herblain et deux portés par des collèges non RRS de Jean Moulin à Saint-Nazaire et Sophie Germain à Nantes.

Depuis cette date, un établissement et son vivier d'écoles est identifié REP+ : le Collège du Breil.

A l'horizon 2015, l'ensemble de l'éducation prioritaire sera réorganisée autour des REP et REP+.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2015, le secteur de Chateaubriant sera à prendre en considération.

De plus, l'Éducation nationale identifie des écoles à aider, non positionnées formellement au sein des zones prioritaires mais accueillant des élèves en difficulté pour certains issus des quartiers. Les moyens, certes moins importants que ceux mobilisés pour l'éducation prioritaire, n'en sont pas moins améliorés par rapport à ceux alloués à des écoles ordinaires.

Les moyens humains

L'éducation nationale dispose de moyens spécifiques qu'elle mobilise prioritairement dans les écoles et établissements des quartiers les plus fragiles :

- des enseignants supplémentaires et des élèves moins nombreux par classe ;
- des primes versées aux enseignants de ces écoles et établissements ;
- des enseignants référents assurant la coordination pédagogique des réseaux, entre les écoles et le collège ;
- le dispositif « Plus de maîtres que de classes », mis en place dans les écoles prioritaires ;
- des contrats aidés installés dans ces établissements ;
- des emplois avenir professeur.

Par ailleurs, une nouvelle catégorie d'intervenants est apparue à la rentrée 2012 : les assistants de prévention et de sécurité.

Ces médiateurs entre les élèves, les équipes des collèges et les médiateurs de quartiers sont au nombre de 6, dans les collèges nantais du Breil, de la Durantière, Stendhal et Debussy, ainsi qu'au collège Julien-Lambot de Trignac et au lycée professionnel Léonard-de-Vinci de Nantes.

Les dispositifs spécifiques

Ces diverses mesures sont retracées en annexe (n° 2014-001). On soulignera en particulier l'accompagnement éducatif dans le premier degré, action relevant du droit commun renforcé de l'Éducation nationale. L'Éducation Nationale prend également une part essentielle, impossible à traduire en engagements financiers, dans le succès des quatre programmes de réussite éducative (PRE) de Loire-Atlantique. Les enseignants demeurent les premiers prescripteurs des parcours, et les Inspecteurs de l'Éducation Nationale jouent un rôle de référent indispensable pour le pilotage de ce dispositif essentiel pour la politique de la ville.

Enfin, le dispositif École Ouverte a vocation à s'articuler avec Ville Vie Vacances.

Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de l'Éducation nationale au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

La mise en œuvre départementale des objectifs définis au niveau national

La scolarisation des enfants de moins de trois ans

Cette priorité ministérielle doit trouver une traduction particulière auprès des familles habitant dans les quartiers prioritaires. Il s'agira de faire de cette priorité un des objectifs opérationnels des futurs contrats de ville.

Le soutien à l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants.

Cet objectif est commun à l'Éducation Nationale et à la préfecture, mais aussi à d'autres partenaires : villes, Caisse d'allocations familiales, Conseil général. A travers son fonctionnement de droit commun, mais aussi grâce à la mobilisation conjointe avec la préfecture dans des dispositifs (médiation sociale en milieu scolaire, accompagnement à la scolarité, programmes de réussite éducative), l'Éducation Nationale sera mobilisée sur cet objectif.

Le déploiement du programme national d'éducation artistique et culturelle dans les quartiers

Parmi les priorités gouvernementales partagées figure le développement de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit d'un levier important pour l'égalité des chances. Le déploiement de ce champ, en lien également avec la DRAC également engagée avec la préfecture sur cet axe, intéresse par conséquent directement la politique de la ville sur le fond et sur les résultats produits.

De même, grâce à ce partenariat interministériel, la politique de la ville pourra identifier la place que peuvent occuper les opérateurs du champ de la culture habituellement présents dans les quartiers prioritaires.

La prévention des ruptures scolaires

Dans cet objectif de politique publique partagé par de nombreux acteurs (services de l'État, collectivités locales à plusieurs niveaux, acteurs associatifs), l'Éducation nationale joue un rôle de pivot et de garant de la cohérence d'ensemble des actions menées.

Spécifiquement, la zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Bellevue Nantes et Saint-Herblain, créée fin 2012, s'avère être un territoire d'expérimentation nécessitant la mobilisation de l'expertise de l'Éducation Nationale. La réussite de la démarche constitue un objectif partagé.

L'offre d'excellence scolaire et éducative aux élèves en internat et à ceux bénéficiant du dispositif « Cordées de la Réussite »

En lien avec le rectorat de Nantes, la coopération autour de l'offre de places d'internat et de l'examen des candidatures sera poursuivie.

S'agissant des cordées de la réussite, pilotées au niveau régional mais pour lesquelles le service de la politique de la ville assure un suivi étroit au niveau départemental, le rectorat et la préfecture poursuivront leur soutien technique et financier coordonné.

Un chiffrage régulier des moyens mis en œuvre

L'éducation nationale mobilise ses crédits d'intervention sur les territoires les plus en difficulté du département dont les quartiers urbains défavorisés.

Il est important que le Préfet puisse faire état auprès de ses partenaires de l'effort considérable réalisé par l'Éducation Nationale au bénéfice des élèves et des familles des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la DSDEN de Loire-Atlantique et le service de la politique de la ville de la préfecture mettront à profit leur rencontre annuelle du mois d'octobre pour tous échanges d'information quant à leurs moyens respectifs mobilisés autour de leurs publics communs.

La diffusion d'une culture commune Education Nationale / politique de la ville

Déjà très active à ce jour, la DSDEN de Loire-Atlantique représente pour la politique de la ville un service expert, sollicité pour l'ensemble des dispositifs concourant à la réussite éducative : axe « réussite éducative » des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) comprenant notamment les programmes de réussite éducative (PRE) et les actions collectives des projets éducatifs de territoire (PEDT), Cordées de la Réussite, Internats, adultes-relais mobilisés auprès des établissements en tant que médiateurs, et, à fronts renversés, lutte contre le décrochage scolaire pour laquelle la politique de la ville apporte son éclairage particulier.

Cette qualité du travail en commun permet de définir, dans le cadre de la présente convention, un objectif commun de diffusion auprès des partenaires de l'État d'une culture commune Education nationale / Politique de la ville, en faisant connaître davantage les outils de l'Éducation nationale aux acteurs du territoire et, inversement, de donner aux personnels des établissements une lisibilité sur les enjeux et les dispositifs de la politique de la ville.

A la date de l'élaboration des projets, une rencontre avec les villes, la DSDEN de Loire-Atlantique et le service de la politique de la ville sera ainsi organisée en amont, juste après la date limite de dépôt des dossiers du contrat de ville. Cette réunion aura pour objet :

- d'informer les villes sur les évolutions réglementaires et de politique publique de l'année scolaire en cours ;
- de repreciser les circuits d'instruction pertinents et d'identifier en particulier les actions prenant place sur le temps scolaire, pour lesquels un avis de la DSDEN de Loire-Atlantique a valeur d'avis conforme;
- de partager les diagnostics territoriaux de chacun des acteurs afin d'orienter au mieux les choix partenariaux ;
- de permettre une mise en relation de l'institution scolaire avec des opérateurs afin d'approfondir l'analyse au-delà des dossiers de demande ;
- lorsque le dossier émane d'un EPLE, appuyer techniquement l'instruction menée par le délégué du préfet et les chefs de projet des villes.

Enfin, la politique de la ville s'engage à soutenir les travaux des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) en lien avec les contrats locaux de santé, les ateliers santé-ville et les actions de prévention ou favorisant l'accès aux droits.

Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

Indicateurs de suivi

L'Éducation Nationale dispose de données régulièrement actualisées sur ses publics, dont certaines font partie intégrante des indicateurs ayant présidé à l'élaboration de la géographie prioritaire actuelle: taux d'abandon scolaire à 16 ans, taux de poursuite d'études après le baccalauréat.

D'autres indicateurs socio-économiques, par exemple permettant de mesurer le taux d'enfants issus de milieux sociaux défavorisés dans un établissement et l'évolution annuelle de ces taux, sont autant d'éléments précieux permettant d'orienter les choix de la politique de la ville.

Dans le respect des règles de confidentialité, la DSDEN de Loire-Atlantique transmettra chaque année au service de la politique de la ville des données permettant d'alimenter les indicateurs suivants :

- population scolaire concernée par l'éducation prioritaire et, si possible, la géographie prioritaire de la politique de la ville ;
- taux d'élèves issus de milieux défavorisés par école / collège ;
- taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les quartiers prioritaires ;
- taux de réussite au brevet des collèges / au baccalauréat par rapport à la moyenne ;
- taux d'abandon scolaire après 16 ans par établissement ;
- taux de poursuite d'études post-bac par établissement ;
- dans la mesure du possible, données permettant d'apprécier le niveau de rupture scolaire avant 16 ans et le taux de déscolarisation après 16 ans ;
- taux d'évitement des établissements ;
- données INSEE concernant les quartiers prioritaires ;
- taux d'accès des collégiens des quartiers prioritaires aux lycées.

Et tout autre indicateur que la DSDEN de Loire-Atlantique jugera pertinent pour affiner les diagnostics territoriaux et contribuer au pilotage de la politique de la ville.

Gouvernance

Les relations entre la DSDEN et le service de la politique de la ville de la préfecture sont étroites et, de fait, comportent des temps forts récurrents : réunion de rentrée en octobre, rencontres partenariales, comités de pilotage des PRE, réunions plénières des PSAD etc...

Un temps de rencontre annuel pourrait en revanche être organisé entre la DSDEN de Loire-Atlantique et les délégués du préfet, non seulement pour échanger de sujets d'ordre général mais aussi dans le cadre d'une approche très opérationnelle, centrée sur le positionnement et l'activité des établissements dans les quartiers. De même, dans la mesure du possible et de la pertinence de la démarche, les délégués du préfet pourront utilement être associés à titre consultatif à des réunions de réseau. Ils ont en particulier vocation à être présents dans les instances de pilotage des REP-REP+.

Plus généralement, l'Éducation Nationale est membre de l'équipe interministérielle réunie autour du sous-préfet, chargé de mission. A ce titre, elle prend part au comité interministériel, chargé d'effectuer des bilans intermédiaires relatifs aux engagements pris dans le cadre de la présente convention, aux comités des financeurs, en charge de prioriser les actions portées et financées par les partenaires des contrats de ville et aux comités de suivi et d'évaluation des trois contrats de ville du département de la Loire Atlantique: Nantes Métropole, La Carene et La Communauté de Communes du Castelbriantais.

S'agissant des données socio-économiques transmises par l'Éducation nationale, le service de la politique de la ville se conformera aux directives de la DSDEN de Loire-Atlantique quant à leur utilisation et leur diffusion.

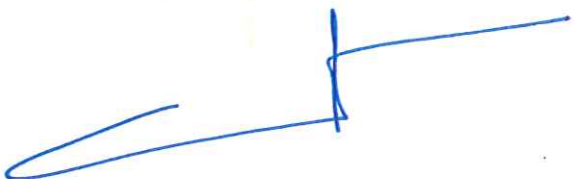
La présente convention est conclue pour la durée du contrat de ville, soit 6 ans ; elle est révisable chaque année ou à tout moment par accord entre les services.

Chacun des services de l'Etat informera l'autre des nouveautés et évolutions de politique publique susceptibles d'implications communes : mesures nouvelles parues au BOEN, lettres-circulaires de l'Académie etc... Dans le cadre des futurs contrats de ville, ce lien se trouvera encore renforcé, à charge pour le service de la politique de la ville de tenir informée la DSDEN 44 de l'ensemble des éléments susceptibles de l'intéresser.

Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Mme Marie-Christine HEBRARD, inspectrice d'académie adjointe, est désignée pour représenter la DSDEN 44 dans les diverses instances de concertation et de pilotage des futurs contrats de ville, les deux parties s'engageant à travailler de concert dans cette perspective.

Le Préfet de la région Pays-de-la-Loire
Préfet de la Loire-Atlantique



L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de
l'Education Nationale



Recensement des dispositifs à l'échelle du département - DSDEN Loire-Atlantique

1- Réussite éducative et amélioration du climat scolaire.

dispositif et contrat	acteurs	financements	territoire	public ciblé	références	convention	pilote	spécificité
PEL (OEL)	service éducation maternelles	Communes-Accusé CG-CAF-EN	commune inter-communes (EPCI)	tous scolarisés	Directeur académique D.Bouchet, conseiller pédagogique Départemental EPS	N , N+1	communes	
Contrat Local d'accompagnement Scolaire (CLAS)	service éducation maternelles	CAF , communes, Accusé	communes	élèves Élémentaires	CPD EPS		CAF Pascal Elieut	charte départementale des Politiques éducatives territoriales
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)		CAF						
Accompagnement Educatif 1er degré	enseignants intervenants associatifs	EN	écoles prioritaires Du département.	tous les élèves De ces écoles	IEJ circo CDP-EPS		DASEN	
Programme de Réussite Educative	Nantes Saint-Nazaire Rezé Saint-Herblain	Accusé, communes, CAF	Quartiers ville prioritaire 1, 2, 3 de la politique De la ville	enfants de 2 à 16 ans	IEJ 1er degré circo Chef EPLE	Oui	Ville Préfecture	Charte départementale des Politiques éducatives territoriales
Ecole ouverte	EN	EN, Ville, CG ?	écoles prioritaires du Département.	collégiens quartiers CUCS parents d'élèves	Chefs EPLE DOS A.Haubert		DASEN	
Ouvrir l'école aux parents	EN, EPLE	EN CG	Nantes : CLG Duranville CLG Le Breil Saint-Nazaire, CLG Norange Rezé, CLG Allende Châteaubriant, CLG Schuman		Chefs EPLE DOS A.Haubert		Préfet DASEN	
Cardes de la Réussite BRIO	grandes écoles, CPGE, lycées	Accusé, Région, Rectorat, Entreprises	agglomération nantaise	lycéens quartiers CUCS Et tertiaux)	IEJ-O P.Raynaud Rectorat MIVIP C.Ladrat	Oui	Préfet, Rectorat	
Cardes de la Réussite OP	Université de Nantes, AFEV, EPLE	Accusé, Région, Rectorat	agglomération nantaise	lycéens quartiers CUCS (et tertiaux)	IEJ-O P.Raynaud Rectorat MIVIP C.Ladrat	Oui	Préfet, Rectorat	
Assistant de Prévention et de Sécurité (APS)	EN	EN	Nantes : CLG Standral, Dobuety, Le Breil, La Durantière LP de Virnil Idrogac, CLG J.Lambot	élèves secteur collège	chefs EPLE DOS A.Haubert		DASEN	travail en lien avec les médiateurs de quartiers
Médiation milieu scolaire	EN, Optima	Accusé, FEJ	Saint-Herblain : CLG E.Renan + 3 écoles		chefs EPLE-IEJ dico		DASEN	expérimentation nationale qui se poursuit dans le cadre d'une nouvelle Convention adulte relais suite à une Décision locale

2- Prévention des ruptures de scolarité, déscolarisation et décrochage.

Dispositif et contrat	acteurs	financements	territoire	public ciblé	références	convention	pilote	spécificité
Suivi et traitement de l'absentéisme du second degré	EN CG Communes Procureur	EN	département, écoles, CLG, LP, LGT	élèves absents	Académique CT-AS MC Michaud DAVEL F.Buton		DASEN	Mise en œuvre procédure Réglementaire
Collège de veille/GPDS	EN	EN	département EPLE	Elèves avec risque de déscolarisation	CT-AS Chef EPLE		Chef EPLE	Réunit CPEAS, COP-P, infirmier-conseiller santé, Référent décrochage ... parcours individualisés
Remobilisation scolaire, Découverte métiers et Formations	EN	EN	département CLG, LP et LGT	Elève < 16 ans risque De déscolarisation	IEJ-O P.Raynaud DOS A.Haubert		DASEN	

Dispositif alternance 40mo	EN	EN	Département Initiative collèges	Elève < 18 ans risque De déscolarisation	EN-IO P. Raynaud Chef EPLE	oui	chef EPLE	Ateliers ou modules en partenariat Avec LP
DA-PHOMED découverte Métiers et formations	EN	EN	agglomération Nantes CLG LP	Elève < 18 ans risque De déscolarisation	EN-IO P. Raynaud Chef EPLE		Principal CLG Le Broll	Diversification alternance 30mo Diversifier les formations Professionnelles
DIMA	EN	EN	Département CLG CFA Collèges	Elèves en formation Alternée	EN-CT R. Costo DIVEL F. Bulten	CLG-CFA	DASEN Directeurs CFA	Diversification des parcours parcours particuliers
Ateliers de remobilisation	EN	EN	Département Ecoles Collège	Elèves sous main de Justice	EN-IO P. Raynaud DOSA. Haubert DIVEL F. Bulten	oui	PJJ Chef EPLE Inscription	
Plate-forme rupture scolarité PPRS	CG	DSDEN	Département Ecoles Collège	Enfants ASE confinis CG	Chargé de mission : Régis Sinoquet EN - IO P. Raynaud DIVEL F. Bulten	oui	DASEN CG	Reclassement, suivi, reclassification de jeunes en rupture de scolarité Parcours particuliers
Classes relais	EN	PJJ	Département 3 classes relais sur agglo nantaise, 2 à Saint-Nazaire	collégiens en retard des règles et des Apprentissages	EN-IO P. Raynaud DIVEL F. Bulten		DASEN	5 classes relais (ressort Do sept semaines)
CLJ- Association Palco Lesifs Journozo	Palco, EN	Accé Ville de Nantes	Nantes (77%) Roso, Orvault, Saint-Herblain	collégiens temporairement exclus	chefs EPLE	oui jusqu'au 31/03/2013	DDSP DASEN	

A cela, il faut rajouter toutes les actions partenariales en faveur de l'information et de l'orientation des collégiens, « Placo O Gostas », comités locaux écoles-entreprises, « un jeune, un pro », « girls day », semaine de l'industrie...

3- Décrochage et rapprochage des plus de seize ans

Dispositif et contrat	acteurs	financements	territoire	public ciblé	Références Direction Académique	Convention	pilote	spécificité
Plate-forme de Suivi et d'Appui Aux Dérochours (PSAD)	CG, MLDS, FOQUALE, MIJEC, ML, Agri, CFA, PJJ EPIDE, Ecole de la 2ème Chance	Bassins	bassin	Dérochours > 16 ans	EN-IO P. Raynaud		Préfet DASEN	spécificité jeunes sans solution, sortie prématurément de formation Avant obtention diplôme préparé
Découverte métiers et formation FLE	EN EPLE MLDS	EN FSE	LP- LGT Département	allophones de plus de 16 ans	EN-IO P. Raynaud Coordonnatrice MLDS Mme Vigégin	EPLE-MLDS	DASEN	parcours individualisés allophones
Ecole de 2ème Chance	Région Métropole	Région Métropole FSE	Région	Jeunes adultes Sans qualification		oui	Région Métropole	
Projets innovants prévention Décrochage	Région LP- LGT	Région	Académie	Lycéens		sur projet	Région Chef EPLE	Prévention décrochage

4- Dispositifs particuliers

Dispositif et contrat	acteurs	financements	territoire	public ciblé	Références Direction académique	Convention	pilote	spécificité
Instance Inter-Institutionnelle d'Examen des Situations Complexes (ISIS)	CG ARS PJJ EN	CG ARS PJJ	Département	2-16 ans	CT-AS MC Michaud		CG-ARS DASEN	spécificité Coordination Clémentine BALEN
Groupement Local du Traitement de la Délinquance (GLTD)	EN CG CG DTPJJ DDSP	Nantes	Nantes					
Ateliers Santé Ville	Ville, ARS, EN, Préfet, CG, MDA, CNAIM	Ville ARS Accé	Ecoles prioritaires	Habitants quartiers CUCS, publics Scolaires	Infirmière conseillère technique N. Lucaille	Convention	Ville	formations et analyses de pratique
GAT Transparence publique	Médiateurs de quartier	Accé	Quartiers		chefs EPLE			